



## COMMUNIQUE DU CENTRE PILOTE MAÏS

de la semaine n° 44 du 29/10/2024

### EVOLUTION DES TENEURS EN HUMIDITE DU MAIS GRAIN

Pour les récoltes de maïs en épis broyés ou en grain humide, les récoltes sont en cours !

La période du 18 au 25 octobre nous a gratifié de températures proches de la moyenne, avec un début de semaines très pluvieux, ce qui, malgré tout, a permis la poursuite de la dessiccation des grains. Les teneurs en humidité diminuent progressivement.

Les variétés précoces (Chesley, EC Gisella, KWS Emporio, KWS Marcopolo, LG32257, LID2210, Micheleen, RGT Maxxatac, SY Calo, ...) sont passées de 34 % à 32,8 % d'humidité en moyenne de 18 sites semés avant le 12 mai soit une diminution de 1,3 pt.

En région Liégeoise et limoneuse ouest, on rencontre quelques parcelles présentant des maïs avec une teneur en humidité comprise entre 25 et 28%. Il s'agit toutefois de champs semés avec des variétés plus sensibles à la fusariose (KWS Emporio et KWS Marcopolo). Les teneurs en humidité des maïs moins sensibles sont comprises généralement entre 32,5 et 37%.

Pour les semis effectués en fin de deuxième décennie de mai, on peut compter 3 à 4 points d'humidité supplémentaires. La situation sanitaire reste bonne pour la majorité des parcelles. Toutefois, il n'est pas rare de rencontrer quelques plantes versées par les vents de septembre en présence de variétés plus sensibles sur ce critère ou à cause d'attaques de pyrales qui ont fragilisé les tiges.

Pour les variétés un peu plus tardives et plus fréquemment valorisées en grain humide (Bismark, Farmirage, Farmoritz, Kliper, Fight, Greatful, Plesant), ces teneurs sont passées de 37,5 % à 36,4% en moyenne ce qui représente une perte d'humidité de 1,1%.

Pour les agriculteurs qui souhaiteraient valoriser le maïs en grain humide ou en épi broyé, le moment est venu de récolter pour les parcelles semées avant le 12 mai.

Régions agricoles	Teneurs en humidité du grain			
	Variétés précoces à sécher		Variétés habituellement utilisées en grain humide	
	Sem 44 2024	Sem 44 2023	Sem 44 2024	Sem 44 2023
<b>Région limoneuse et sablo-limoneuse ouest</b> ( Bauffe, Beloeil, Chièvres, Lanquesaint, Montignies-lez-Lens, Naast, Sirault, Villerot)	<b>25 à 34%</b>	<b>21 à 27%</b>	<b>34,5 – 37,5%</b>	<b>26,5 à 30%</b>
<b>Région limoneuse centre</b> (Chastre, Dion-le-Mont, Ernage, Pont à Celles, Ransart, Vieuxart, Wangenies et Wavre)	<b>34 à 37%</b>	<b>24 à 32%</b>	<b>38 – 40%</b>	<b>26 à 31%</b>
<b>Région limoneuse Est, Nord, Région herbagère</b> (Acosse, Eben-Emael, Hannut, Les Waleffes, Waremme)	<b>27 à 35%</b>	<b>25 à 29%</b>	<b>34,5 – 37%</b>	<b>28 – 33%</b>

Communiqué de la Cellule vulgarisation du Centre pilote maïs  
Mardi 29 octobre 2024